

Contrat opérationnel de Mobilité

NICE CÔTE D'AZUR
PAYS DES PAILLONS
RIVIERA FRANÇAISE



Le Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin N concrétise une ambition partagée :
construire une mobilité du quotidien plus simple, plus durable et plus solidaire.
Fruit d'une coopération étroite entre la Région et les acteurs de la mobilité du territoire,
il trace une feuille de route commune pour des déplacements plus efficaces,
connectés et respectueux de l'environnement.

Les signataires :



Les enjeux et la stratégie de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en matière de mobilités

Un cadre national pour la mobilité

La **Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)**, promulguée le 24 décembre 2019, modernise la politique des mobilités en France. Elle encourage une mobilité plus durable, partagée et connectée, et confie à la Région le rôle de cheffe de file pour coordonner l'action commune de tous les acteurs locaux : collectivités, intercommunalités et opérateurs.

Répondre aux défis de la transition écologique

Adopté en 2019, le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)** fixe des objectifs ambitieux :

- réduire de 75 % les émissions de gaz à effet de serre,
- réduire de 50 % la consommation d'énergie primaire d'ici 2050.

Pour y parvenir, la Région agit autour de 4 orientations stratégiques regroupées sous l'acronyme **ACoRS** :

- **A – Adaptation** aux défis écologiques
- **Co – Conversion** vers des véhicules plus propres
- **R – Report modal** vers les modes collectifs ou actifs
- **S – Sobriété** dans la consommation énergétique et les aménagements

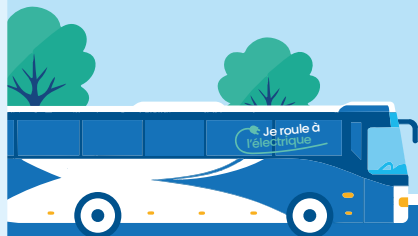
Le Contrat Opérationnel de Mobilité (COM)

Une démarche collective et concertée

Le COM est un outil stratégique et opérationnel élaboré conjointement par la Région, SNCF Gares et Connexions et les collectivités. Il fixe une vision partagée des priorités et coordonne les actions pour améliorer les mobilités dans chaque bassin.

La co-construction du COM s'est déroulée sur environ 18 mois et s'est appuyée sur 3 instances complémentaires :

- **les Comités de Bassin (COBASS)** qui ont validé les orientations et les propositions stratégiques ;
- **les Comités Techniques de Bassin (COTECHBASS)** qui ont réuni les techniciens des intercommunalités et partenaires pour affiner les propositions ;
- **les ateliers de travail** qui ont permis de faire émerger des actions concrètes et adaptées. Ils étaient largement ouverts à d'autres acteurs de la mobilité non signataires.



Un contrat vivant et évolutif

Le COM engage ses signataires autour d'objectifs communs et d'actions coordonnées. Il repose sur 3 principes :

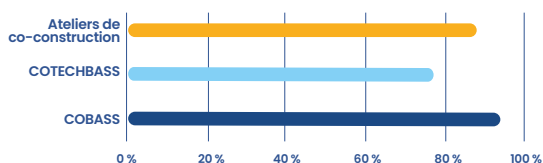
- équité entre les territoires,
- efficacité dans la mise en œuvre des actions,
- subsidiarité, c'est-à-dire une gestion au plus près des réalités locales.

D'une durée de 4 ans (2025-2029), chaque COM fera l'objet :

- d'une évaluation à mi-parcours, 2 ans après sa signature,
- d'un suivi régulier pour ajuster si nécessaire les actions du territoire.

Une forte implication des acteurs dans la démarche d'élaboration du COM

Le COM a été construit de manière partagée, avec une large participation des signataires qui ont contribué activement à définir les priorités du territoire en matière de mobilité.



Une architecture commune pour tous les COM

Chaque COM suit une même structure, pour garantir la cohérence entre les territoires :

- un **tronc commun** présentant la stratégie régionale et le contexte réglementaire,
- un **socle territorialisé** décrivant la situation actuelle du bassin,
- des **objectifs** fixés collectivement,
- des **engagements concrets** pris par les partenaires.

Cette organisation permet de relier la stratégie régionale aux réalités locales, tout en facilitant le suivi et la mise en œuvre des actions sur le terrain.



7 objectifs généraux



14 objectifs territorialisés



72 engagements, dont :

- 13 engagements de bassin, dont 9 pilotés ou co-pilotés par la Région
- 59 engagements individuels, dont 30 pilotés ou co-pilotés par la Région

Le bassin de mobilité N : un territoire connecté et multimodal

Le bassin de mobilité N dispose d'un réseau ferroviaire reliant le littoral et l'arrière-pays. Il est traversé par plusieurs lignes majeures : Marseille–Vintimille, Nice–Breil–Cuneo et Nice–Digne, cette dernière jouant un rôle essentiel pour la desserte des zones rurales et de montagne.

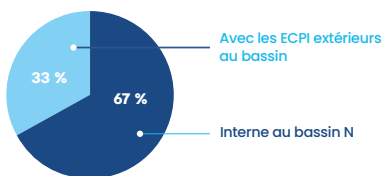
Le territoire compte une vingtaine de pôles d'échanges multimodaux (PEM), avec plusieurs projets d'aménagement en cours à Lingostière, Carros et La Manda, visant à renforcer les correspondances entre tramway, bus et parkings-relais pour une intermodalité fluide et efficace.

Le bassin bénéficie d'une offre de transport collective structurée autour de 3 réseaux de bus : Lignes d'Azur (Métropole Nice Côte d'Azur), Zest, le réseau de la Roya et le réseau régional ZOU!, qui assurent la desserte du littoral comme des vallées.

Le covoiturage est activement soutenu grâce à une vingtaine d'aires aménagées et à un plan départemental prévoyant la création d'une centaine de places supplémentaires chaque année. Des initiatives innovantes, comme les tarifs réduits avec le Pass Sud Azur ou la mise en place de hubs intermodaux combinant covoiturage, bornes de recharge électrique et vélos partagés, favorisent une mobilité plus durable.

En matière de mobilité douce, le bassin compte plus de 155 km d'itinéraires cyclables, incluant les grands axes Eurovélo 8, V65 et V85. L'usage du vélo est encouragé par des services de location et de libre-service, ainsi que par des aides à l'achat de vélos électriques. Enfin, la Région a équipé plus de 30 gares TER d'abris vélos sécurisés, renforçant ainsi la complémentarité entre train et vélo.

Part des déplacements



Part modale dans les déplacements domicile-travail



Des objectifs partagés du niveau régional au niveau local

Le COM traduit les grandes orientations des acteurs de la mobilité en actions concrètes adaptées au bassin.

La Région et les acteurs locaux ont défini un cadre stratégique commun, décliné selon les besoins et spécificités du territoire.

Cette articulation garantit une mobilité cohérente, efficace et ancrée dans le quotidien.



Faciliter et amplifier l'usage du vélo

Objectif général : renforcer la place du vélo dans les mobilités quotidiennes et améliorer les conditions de stationnement et d'équipement.

À l'échelle du bassin :

- Coordonner l'information et l'accès au stationnement vélo sur l'ensemble du territoire.
- Planifier et mettre en œuvre les équipements vélo dans les pôles d'échanges multimodaux (PEM) en concertation avec les acteurs locaux.



Améliorer les conditions de l'intermodalité

Objectif général : fluidifier les correspondances et renforcer la coordination entre les différents réseaux de transport.

À l'échelle du bassin :

- Faciliter la coopération entre autorités organisatrices de la mobilité (AOM) par la mise en place de conventions de coordination.
- Coordonner les offres de transport et les horaires au sein des pôles d'échanges multimodaux pour améliorer la continuité de service.



Poursuivre la décarbonation

Objectif général : accélérer la transition énergétique des mobilités et réduire les émissions liées aux déplacements.

À l'échelle du bassin :

- Définir un maillage territorial adapté pour l'installation de bornes de recharge électrique, en lien avec les besoins de mobilité locale.





Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées

Objectif général : renforcer la capacité de réaction et d'adaptation du réseau de transport en cas de crise.

À l'échelle du bassin :

- Faciliter la mise en œuvre de dispositifs d'information fiables et réactifs lors de situations dégradées.
- Favoriser la mise en place des services de cars de substitution coordonnés pour assurer la continuité de déplacement en cas d'interruption de lignes.



Recenser et diffuser les pratiques et actions de mobilité

Objectif général : valoriser les données et analyses locales pour une meilleure planification des politiques de mobilité.

À l'échelle du bassin :

- Exploiter les résultats de l'enquête ménages-déplacements afin d'adapter les offres de transport aux besoins réels.
- Penser un schéma directeur des principaux axes de transport à l'échelle du bassin N, avec possibilité d'élargissement au bassin M.



Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin

Objectif général : encourager les mobilités partagées et structurer une offre cohérente de covoiturage.

À l'échelle du bassin :

- Favoriser la création de voies réservées au covoiturage, notamment sur les portions autoroutières à trois voies.
- Harmoniser les dispositifs de financement pour optimiser la dépense publique.
- Compléter le maillage des aires de covoiturage pour faciliter l'accès à ce mode de transport.



Développer l'offre de services solidaires

Objectif général : garantir l'accès à la mobilité pour tous les publics grâce à des services de transport solidaire coordonnés.

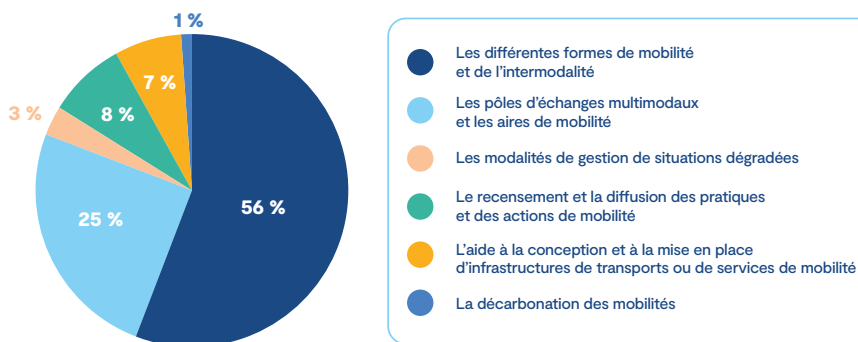
À l'échelle du bassin :

- Mieux articuler les offres de mobilité solidaire portées par les différents acteurs du territoire.
- Promouvoir les services de transport solidaire auprès des publics prioritaires et des relais sociaux.

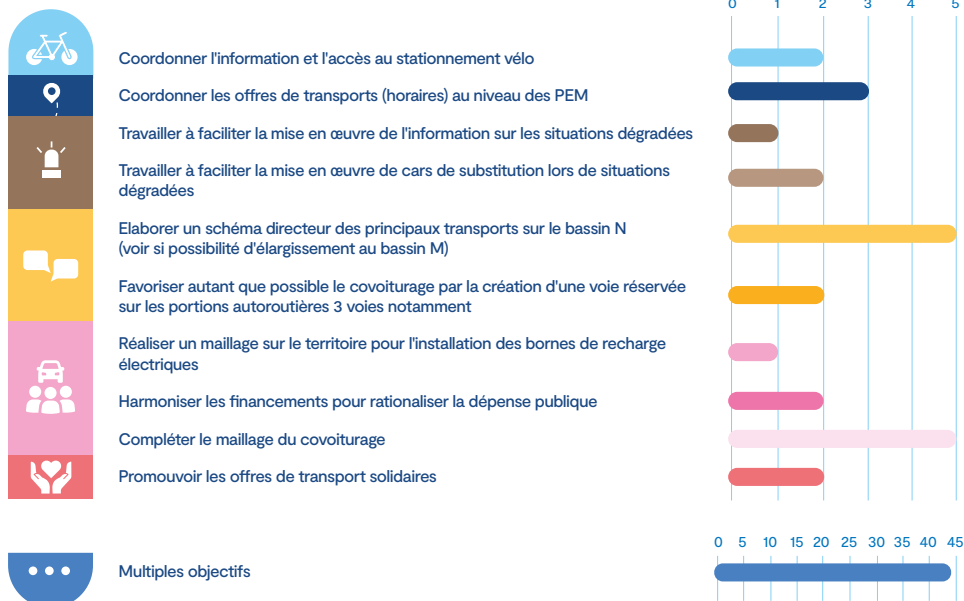


I Typologie des engagements du COM

Répartition des engagements par thématique



Nombre d'engagements par objectif territorialisé



Des engagements de bassin ambitieux

	Identification des points d'arrêts et des infrastructures pour la mise en œuvre des cars/bus de substitution	REGION, MNCA
	Mise en place d'une boucle de discussion et de partage d'information sur les perturbations	REGION, DPT 06
	Faciliter les correspondances intermodales en gares et PEM (cheminement et information usagers)	REGION
	Accessibilité des réseaux (continuité)	MNCA
	Coordination horaires AOM/Région	REGION
	Travailler à l'interopérabilité des accès automatisés au stationnement vélo	REGION
	Référentiel des pôles d'échanges multimodaux (PEM)	REGION
	Réfléchir à la coordination de l'offre Vélo en Libre Service (VLS) sur certains itinéraires	REGION
	Produire et améliorer l'information vélo usager	REGION
	Étudier le potentiel covoiturage des stationnements commerciaux	DPT 06
	Instaurer un dialogue sur le covoiturage dans le cadre du schéma départemental de covoiturage	DPT 06
	Étudier collectivement les conditions contractuelles pratiquées par l'opérateur de covoiturage	DPT 06
	Retravailler le référentiel interopérabilité pour que la donnée covoiturage remonte dans Data Sud + Mise à jour des données	REGION

Ces engagements de bassin sont complétés de **59 engagements individuels** des différents signataires.

Les principaux engagements régionaux



Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin

La Région accompagnera les acteurs du bassin N dans le financement d'aménagements cyclables favorisant la mobilité du quotidien et la continuité des véloroutes régionales.

En partenariat avec SNCF Gares & Connexions, elle poursuivra le déploiement de stationnements vélos sécurisés dans les gares, pour renforcer l'intermodalité.

La création et la mise à jour d'une base de données régionale vélo, intégrée à OpenStreetMap (OSM), permettront d'améliorer la planification des équipements et de faciliter les déplacements des usagers.



Améliorer les conditions de l'intermodalité

Pour renforcer la complémentarité entre les différents modes de transport, la Région développera une vision intégrée des mobilités à l'échelle du bassin N.

Elle pilotera notamment :

- la mise en œuvre du Service Express Métropolitain Régional (SERM) de l'aire azurée,
- la maîtrise d'ouvrage des phases 1 et 2 de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA),
- le développement des dessertes ferroviaires ZOU! sur les lignes du littoral azuréen.

Des études dédiées permettront également d'améliorer la complémentarité car-train sur l'axe Nice-Tende et d'optimiser certaines lignes routières régionales.

Afin de renforcer la coordination territoriale, la Région animera un réseau de référents mobilité et des comités de partenaires locaux.

Elle poursuivra la mise en œuvre d'une billettique régionale interopérable, basée sur :

- un système d'information unifié,
- une tarification harmonisée,
- la mutualisation des points de distribution.

La mise en commun des données Région-territoires contribuera à offrir une information voyageurs fluide et homogène.

En parallèle, la Région mènera, avec SNCF Voyageurs, une action de sensibilisation pour mieux faire connaître l'offre ferroviaire régionale et nationale.

Enfin, la Région poursuivra l'animation de la Charte d'accessibilité des réseaux ZOU!, accompagnera les EPCI AOM dans la mise en œuvre de leurs plans de mobilité (PDM ou PDMS), et travaillera avec les Départements à l'élaboration des Plans d'action pour la mobilité solidaire (PAMS).



Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin

La Région soutiendra la création et la modernisation des aires de covoiturage, en veillant à leur intégration dans les pôles d'échanges multimodaux et à leur connexion avec les réseaux de transport collectif.



Poursuivre la décarbonation

La Région poursuivra ses efforts en faveur de la transition énergétique des mobilités.

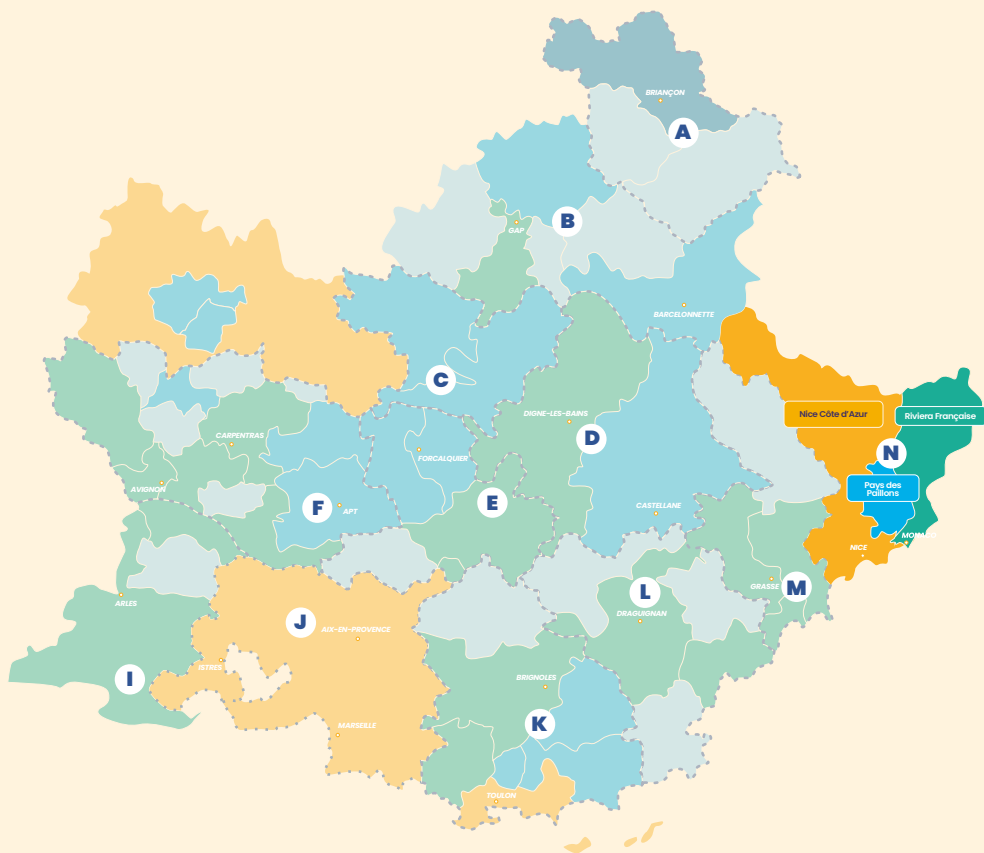
Elle planifiera et accompagnera des actions de communication et de sensibilisation pour promouvoir les énergies propres et encourager l'usage de solutions bas-carbone sur l'ensemble du territoire.



Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées

La Région travaillera avec les AOM et les Préfectures pour renforcer la coordination et la diffusion de l'information en cas d'incident ou d'épisode de pollution.

Ces actions viseront à assurer une communication claire, réactive et partagée, afin d'améliorer la gestion des situations dégradées et de garantir la continuité du service public de transport.



Bassins de mobilité

Octobre 2025



Périmètre de bassin de mobilité



Bassin de mobilité piloté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes



Lettre affectée au bassin de mobilité

Autorités Organisatrices de la Mobilité



Communauté d'agglomération



Métropole

Prise de compétence des communes de communes



AOM dans laquelle la Région exerce les services de transport



La Région est AOM par substitution



AOM exerçant pleinement la compétence avec transfert Services Régionaux

Limites administratives

— Limite de région

○ Chef-lieu de département ou d'arrondissement

Retrouvez les synthèses
des autres bassins de mobilité sur

zou.maregionsud.fr

Contacts : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur /
Équipe Animation Mobilités et Territoires / lom@maregionsud.fr